



ADOPTION

DOCUMENTS NECESSAIRES

en fonction de votre situation personnelle à l'ouverture du dossier d'adoption

ADOPTÉ

- Copie carte d'identité de l'adopté
- Copie livret de famille de l'adopté
- De nationalité européenne ou étrangère : un acte de naissance de moins de deux mois (demande à effectuer auprès de votre consulat ou ambassade – toutes les informations pour votre demande sur www.mfe.org)

ADOPTANT

- Copie carte d'identité de l'adoptant
- Copie livret de famille de l'adoptant
- Copie du contrat de mariage / changement de régime matrimonial
- Copie du PACS
- Copie du jugement de divorce
- De nationalité européenne ou étrangère : un acte de naissance de moins de deux mois (demande à effectuer auprès de votre consulat ou ambassade – toutes les informations pour votre demande sur www.mfe.org)

PARENTS NATURELS DE L'ADOPTÉ

- Copie carte d'identité des parents naturels de l'adopté
- Copie livret de famille des parents naturels de l'adopté
- Copie du contrat de mariage / changement de régime matrimonial
- Copie du PACS
- Copie du jugement de divorce
- Acte de décès du parent naturel prédécédé
- De nationalité européenne ou étrangère : un acte de naissance de moins de deux mois (demande à effectuer auprès de votre consulat ou ambassade – toutes les informations pour votre demande sur www.mfe.org)

Nous vous demandons maintenant de bien vouloir **créer votre compte client** et remplir le questionnaire d'état civil.

Si vous le souhaitez vous avez la possibilité de nous transmettre une copie des pièces via l'onglet « TRANSMISSION DE PIECES ».

Délai de réalisation approximatif : un mois et demi à réception des pièces.